

## Association Castadella

### « Atelier de Violon »

## Dossier d'Inscription

### Formule : 45minutes le jeudi

Enfants à partir de 6 ans : de 18h05 à 18h50

**225€/trimestre.**

Location de violon 17€/mois et l'achat de quelques accessoires à votre charge.

**Cours Accord de Violon – skype 30minutes – 22€ (optionnel)**

Remise « Early Bird » 15€ ne s'applique qu'aux inscriptions reçues au 31 juillet 2022 (déduire 5€ par trimestre).

Réduction de 10 % pour le deuxième membre d'une même famille, ou un deuxième atelier.

**Adhésion à l'association obligatoire**

- 22€ pour les mansonniens et 25€ pour les extérieurs par an et par inscrit.

Si vous souhaitez vous inscrire à l'Atelier de Violon veuillez nous retourner les documents ci-après :

- La demande d'inscription complétée, signée et datée,
- Une attestation d'assurance scolaire/responsabilité civile en cours de validité,
- La fiche d'urgence signée et datée,
- Le règlement intérieur signé et daté,
- Le bulletin d'adhésion signée et daté + chèque de cotisation,
- Toutes les pages du dossier d'inscription paraphées.
- Le règlement obligatoire de 3 trimestres avec 3 chèques, à l'ordre de « Castadella » qui ne seront encaissés qu'à échéance :**

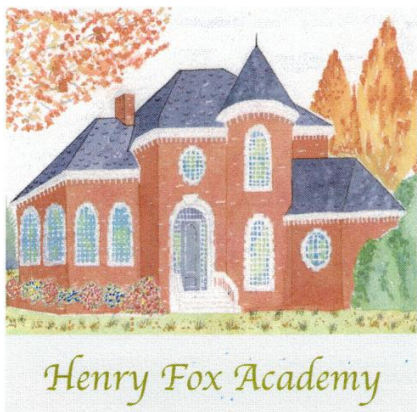
•1er Chèque : Encaissement entre le 15 et 30 Septembre (1er Trimestre)

2eme Chèque : Encaissement entre le 1er et 15 Décembre (2ème Trimestre)

3eme Chèque : Encaissement entre le 1er et 15 Mars (3ème Trimestre)

**Nous commencerons les cours le jeudi 15 septembre 2022.**

**Pour la sécurité et le bien-être des enfants aucune inscription ne sera acceptée sans un dossier d'inscription complet.**



## Demande d'Inscription

### « Atelier de Violon »

PHOTO  
DE  
L'ENFANT

Nom et Prénoms du parent accompagnant :

Nom et Prénoms de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant:

Frères et sœurs (prénoms et dates de naissance)

-

-

-

-

Langue(s) parlée(s) à la maison :

Ecole fréquentée :

Nom et Prénoms du père :

Nom et Prénoms de la mère :

Adresse postale complète :

Email :

Téléphone domicile :

Portable (père) :

Portable (mère) :

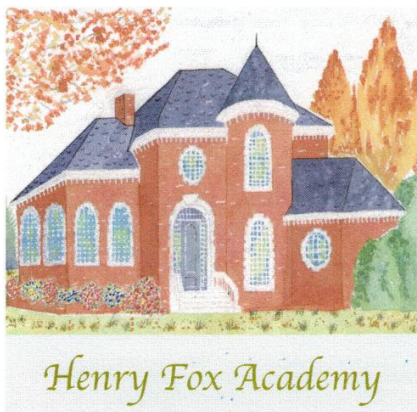
Profession du père :

Profession de la mère :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ responsable de l'enfant  
demande à inscrire  mon fils,  ma fille et moi même à l'Atelier  de Violon,  
de l'Association **Castadella** pour l'année scolaire 2022-2023.  
avec le professeur Nathalie Gaubery et/ou Nina Zakharova.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(Signature)l



**Castadella**  
**Les Amis des Arts et des Artistes**  
**Association (loi 1901)**  
**11, bis ru de Solférino**  
**Tél. : 06 24 71 08 49**  
**Courriel : [castadella@protonmail.com](mailto:castadella@protonmail.com)**  
**SIRET : 842 664 419 00012**

Bulletin d'adhésion de 01/09/2022 au 30/09/2023

Nom :

Prénom:

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Membre Actif :  22€ mansonniens

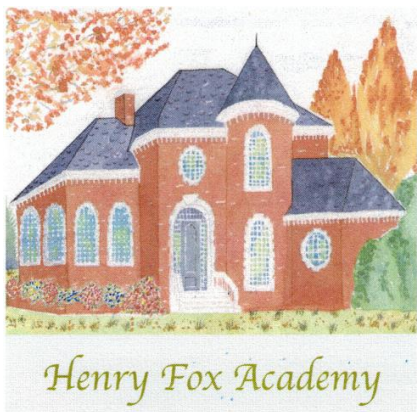
Membre Bienfaiteur :  40€

Membre Actif :  25€ extérieurs

Je joins un chèque de \_\_\_\_\_ € à l'ordre de CASTADELLA.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature



## Association Castadella

### Droit à l'Image

Chers Adhérents, afin que notre association puisse continuer à exister nous avons besoin de démontrer - d'illustrer nos différentes publications (plaquettes, journal, site web...)

Dans le cadre des activités de l'association (cours, stage, concert), vous même ou votre enfant êtes susceptible de faire l'objet de prises de vue (photographie ou vidéo). Sachez que votre enfant ainsi que vous même ne serez jamais photographié seul, toujours en groupe avec des autres participants et dans la mesure du possible nous privilégions des prises de vus de dos et de profil.

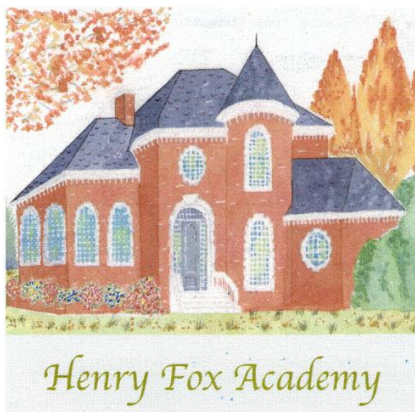
Conformément à la législation française en vigueur, nous avons besoin de votre consentement.

En signant ce formulaire vous acceptez l'utilisation des images prises dans le cadre des activités de l'association.

Nom, Prénom : (Adhérent, ou son représentant légal) : .....

Date :

Signature :



## Règlement Intérieur

### « Atelier de Violon »

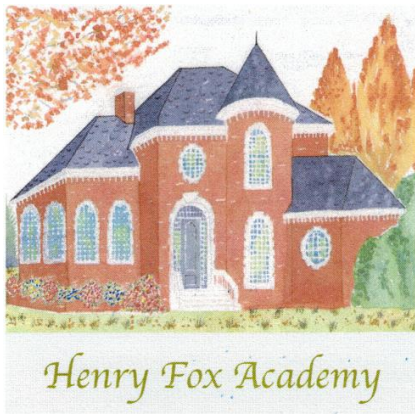
**La connaissance des droits et des devoirs de chacun est la condition essentielle d'une vie harmonieuse au sein de notre association. La communication orale et écrite entre les parents et l'enseignant se fait de façon harmonieuse et dans le respect de chaque personne. Il s'agit d'un minimum de règles afin d'être en mesure d'administrer avec efficacité l'enseignement requis et d'assurer le bien-être de chacun.**

- L'entrée et la sortie des Ateliers se fait par la porte principale.
- L'entrée se fait au 24, rue du Mesnil 78600 Maisons-Laffitte.
- Nous vous demandons de respecter les horaires pour ne pas perturber les autres participants, ainsi que l'enseignant.
- Les cours ne sont pas assurés durant les vacances scolaires ainsi que les jours fériés.
- Si, de votre fait, vous n'assistez pas au cours, aucun remboursement ne pourra être demandé.
- Si, le professeur est contraint d'annuler un cours il est tenu d'effectuer un rattrapage dans la limite des trente cours annuels.
- Si durant l'année scolaire les cours en présentiel devaient être suspendus pour la raison de la situation sanitaire ou la fermeture des salles indépendante de notre volonté les cours vont être assurés en distanciel via les plateformes zoom ou skype.
- Pour le bien-être de tous, veuillez vous munir des chaussons pour l'intérieur. L'accès à la salle est interdit avec des chaussures de ville.

\*- Le cours comprends un support papier fourni par le professeur d'une valeur de 4eur pour un cours.

Fait en double exemplaire, un pour chaque partie, à Maisons Laffitte le \_\_\_\_\_

Signatures précédés de la mention « Lu, compris et approuvé » :



## Règlement Intérieur

### Avenant Covid-19

**En raison de la situation sanitaire actuelle nous vous demandons de respecter les consignes de sécurité ci-dessous :**

- Respecter la distance de sécurité de 1m minimum.
- Si le port du masque est obligatoire nous demandons aux adultes et aux enfants de le porter.
- Se désinfecter les mains avant de rentrer dans la salle de classe. Eviter de toucher des objets.
- Prévoir les toilettes pour les enfants comme pour les grands avant le cours + lavage des mains. Aucun élève n'est autorisé à sortir de la salle de cours avant l'heure.
- Nous vous demandons de venir chercher vos enfants à l'heure précise afin d'éviter les rassemblements.
- Nous mettrons tout en œuvre pour éviter aux enfants de manipuler le même matériel, de votre côté nous vous demandons de veuillez à ce que chaque élève apporte une trousse de travail avec un stylo, un crayon à papier, une gomme, une règle, de la colle, des ciseaux et des crayons de couleur ainsi que leur cahier et/ou leur classeur de suivie.
- Le respect de ces conditions sont indispensables. Nous vous remercions de votre compréhension.

Fait en double exemplaire, un pour chaque partie, à Maisons Laffitte le \_\_\_\_\_

Signatures précédés de la mention « Lu, compris et approuvé » :